**A :** Cédric O
Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Copie : Sophie Cluzel

Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées

**Bruxelles, 9 mars 2022**

Ref. EDF-22-18-YV-BP-MH

**Objet : Assurer l'accessibilité des plateformes en ligne pour les personnes handicapées en vertu de la loi sur les services numériques et de la loi sur les marchés numériques.**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Nous, le Forum Européen des Personnes Handicapées, institution qui rassemble les organisations de personnes handicapées au sein de l'UE, et notre membre, le Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes et internationales (CFHE), nous permettons de vous contacter au sujet des négociations de trilogue en cours sur le Digital Services Act (DSA) et le Digital Markets Act (DMA).

**Nous demandons au Conseil de l'Union européenne de soutenir la position du Parlement européen en ce qui concerne la mise en place d'exigences d'accessibilité pour les plateformes en ligne dans le cadre de l'AVD (**[**amendement 255 - article 19 bis (nouveau)**](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0014_EN.html)**) et du DMA (**[**amendement 134 - article 7 - paragraphe 1**](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0499_EN.html)**).**

Les modifications proposées garantiront que les plateformes en ligne, qui sont des services essentiels pour la participation numérique et pour accéder à l'information et la partager, créer du contenu, travailler, voyager, étudier, profiter des loisirs, soient également accessibles pour 100 millions de personnes handicapées en Europe. En outre, garantir un niveau d'accessibilité adéquat a également des implications importantes en ce qui concerne le choix des consommateurs, la vie privée, la protection des données, la protection contre les discours haineux en ligne, la publicité non désirée, le contrôle des systèmes de recommandation, la protection contre les biens et produits illégaux et les cybercrimes tels que les escroqueries.

Nous souhaitons rappeler aux législateurs européens que l'accessibilité de toutes les technologies de l'information et de la communication est une obligation légale pour l'UE et pour tous les États membres en tant qu'États parties à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (article 9 - accessibilité, CDPH).

Nous pensons que la position du Parlement garantit la cohérence juridique quant aux exigences d'accessibilité pour les services numériques, car elle fait référence à la directive (UE) 2019/882 sur les exigences d'accessibilité des produits et services, également connue sous le nom de loi européenne sur l'accessibilité. La loi sur l'accessibilité ne couvre pas tous les services et plateformes réglementés par l'ASM et l'AMD, c'est pourquoi nous pensons qu'il sera bénéfique pour l'industrie et les utilisateurs de disposer d'un ensemble commun d'exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées, tout en garantissant la sécurité juridique et la cohérence.

Vous pouvez consulter la [position d'EDF sur les deux règlements](https://www.edf-feph.org/publications/edf-position-paper-on-the-digital-services-act-and-the-digital-markets-act/) pour plus d'informations. Pour aborder cette question plus en détail, nous souhaiterions pouvoir avoir un échange avec le représentant de la présidence française de l'UE impliqué dans les négociations interinstitutionnelles concernant l'AVD et l'AMD.

|  |  |
| --- | --- |
| Yannis Vardakastanis A picture containing antenna  Description automatically generatedPrésident du FEPH | Bernadette Pilloycid:image001.jpg@01D655D6.060A50F0Présidente du CFHE  |
|  |  |

**Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH)** est une ONG indépendante qui représente les intérêts de plus de 80 millions de personnes handicapées en Europe et promeut la mise en œuvre et le suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNDPH). Nous sommes une plateforme unique qui rassemble des organisations représentatives des personnes handicapées de toute l'Europe. Nous sommes dirigés par des personnes handicapées et leurs familles. Nous sommes une voix forte et unie des personnes handicapées en Europe.

**Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes et internationales (CFHE)** a pour objectif de faire le lien entre la France et l'Europe pour les politiques du handicap. Nous cherchons activement à promouvoir la voix des personnes handicapées et de leurs proches, en France et en Europe. Notre objectif est l’amélioration des législations afin de garantir une meilleure inclusion pour tous.